ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Lauréats des concours d'enseignement et d'éducation affectés à temps plein

2026-2027
Livret d'accueil

Préambule

Mesdames et Messieurs les professeurs et personnels d'éducation stagiaires,

Vous trouverez dans ce livret les informations utiles concernant votre plan de formation pour l'année scolaire 2026-2027. Celles-ci visent à vous permettre de mieux cerner l'organisation, le déroulement et la logique formative des sessions auxquelles vous allez participer au cours des prochains mois.

Ce livret n'aborde que la formation des stagiaires « temps plein », formation qui a été confiée par délégation au rectorat et à l'École Académique de la Formation Continue (EAFC). Les modules ont été élaborés en étroite collaboration avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de Lorraine.

La détention, ou non, d'un master MEEF est un aspect qu'il a fallu prendre en compte dans votre programme de formation. Quel que soit le groupe dont vous relevez, le volume horaire total sur l'année est de 12 jours auxquels s'ajoute une préparation de six heures (4 fois 1h30) à un entretien professionnel.

Le rôle de l'établissement scolaire comme lieu de référence pour la formation est maintenu, voire renforcé. De façon plus large, le contexte professionnel permet d'observer et approfondir au quotidien le rôle et les missions des personnels au sein des différentes composantes de l'établissement. Il favorise une approche inter-catégorielle et transversale des questions qui sont posées à l'École aujourd'hui.

Nous vous invitons avant toute chose à consulter la circulaire de rentrée publiée au BOEN n°19 du 07 mai 2026, elle fixe plusieurs priorités pour l'année scolaire 2026-2027 :

https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo19/MENE2612348C

Au cours des prochaines semaines, les précisions nécessaires quant aux dates et aux lieux des sessions de formation vous parviendront sous la forme de messages, d'ordres de mission… transmis sur votre boîte académique ou par votre établissement d'affectation. Outre l'équipe de direction, votre tuteur pourra vous aiguiller sur ces sujets. Néanmoins, pour toute question qui ne trouverait aucune réponse satisfaisante dans votre environnement immédiat, n'hésitez pas à vous tourner vers l'EAFC et à contacter vos conseillers en ingénierie de formation.

Les conseillers de l'EAFC : Loïc JEANDEL, Anne LE NAOUR, Caroline PASTÉ et Marie BERGÉ

1. Le cadre institutionnel

Texte de référence :

Arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public :
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054283848

Les lauréats des concours de recrutement d'enseignants et CPE à temps plein englobent les stagiaires :

- Lauréats des concours 2026 titulaires d'un master MEEF ;
- Lauréats des concours 2026 :
  - Titulaires d'un autre master ou dispensés de la détention d'un master et justifiant d'une expérience significative d'enseignement pendant une durée cumulée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois dernières années ;
  - Titulaires d'un corps enseignant détachés dans un autre corps enseignant ;
  - Titulaires justifiant d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation.

« Pour le stage en responsabilité, les stagiaires sont soumis à l'obligation réglementaire de service (ORS) du corps considéré avec un crédit annuel obligatoire de **10 à 20 jours de formation** adaptée à leurs besoins, défini par la commission académique. Lorsque cette formation intervient pendant un temps d'enseignement devant élève, les stagiaires bénéficient à ce titre et automatiquement d'autorisations d'absence. […] Cette formation est mise en œuvre de manière conjointe et concertée, sous l'autorité du recteur, par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) et par les écoles académiques de la formation continue (EAFC). »

Les **stagiaires non titulaires d'un master MEEF** doivent suivre des modules de formation initiale à :

- **La laïcité et les valeurs de la République** conformément à **l'arrêté du 16 juillet 2021** fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République, soit 36 heures ;
- **La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,** conformément à **l'arrêté du 25 novembre 2020** fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, soit 25 heures ;
- **L'égalité filles-garçons** conformément aux orientations définies par le ministre chargé de l'éducation nationale, soit 18 heures.

2. Les blocs de compétences retenus dans le cadre de la formation

Trois blocs de compétences permettent de définir le profil attendu d'un enseignant ou d'un CPE (cf. le chapitre intitulé « Profil de l'enseignant et du personnel d'éducation au 21e siècle » dans le référentiel de formation *Former aux métiers du professorat et de l'éducation au XXIe siècle*) :

- **BC1, module 1 - Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale**
  Ce premier bloc de compétences traite des compétences relatives au cadre de l'action du fonctionnaire, c'est-à-dire son contexte institutionnel (législatif, réglementaire, institutionnel et fonctionnel). Il s'agit de construire la posture d'enseignant et de CPE par l'appropriation de l'ensemble des données constitutives du cadre institutionnel et d'en décliner les conséquences dans son action quotidienne.

- **BC2, module 2 - Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves**
  Ce deuxième bloc constitue le cœur et la structure du métier d'enseignant ou de CPE. Il est envisagé sous trois aspects : conception, mise en œuvre, évaluation et régulation des apprentissages dans les cadres des programmes.

- **BC3, module 3 - Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel**
  Ce troisième bloc renvoie au développement professionnel par l'analyse réflexive, l'intégration des travaux des professionnels et de la recherche et l'auto-formation. Il relève de la construction d'une posture réflexive qui chapeaute les deux autres blocs.

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant :

- des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignants et les CPE,
- des projets de formation des élèves.

Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.

La formation est mise en œuvre également au sein de l'établissement scolaire dans le cadre du tutorat de stage.

3. Le programme de formation

A. Je suis titulaire d'un master MEEF

Temps **d'accueil institutionnel** le mercredi 26 août après-midi sur le site suivant :

Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
13, place Carnot
54000 NANCY

2 journées de pré-rentrée assurées par l'INSPÉ et l'EAFC :

- Le jeudi 27 août 2026 Campus INSPÉ – Maxéville/Scarpone
- Le vendredi 28 août 2026 Campus INSPÉ – Maxéville/Scarpone

Modules concernés : 1 et 2

6 journées disciplinaires assurées par les formateurs de l'EAFC en lien avec les 3 thèmes suivants :

- Laïcité-Valeurs de la République
- Ecole inclusive
- Egalité filles-garçons

Modules concernés : 1, 2 et 3

2 journées transversales composées comme suit :

- Formation laïcité assurée par l'EAFC (**1** jour à distance sur Magistère pour préparer le présentiel, puis **1/2** journée en présentiel en établissement)
- **3h30** à distance sur la thématique des questions sociétales à l'école (3 classes virtuelles proposées par Canopé)

Modules concernés : 1, 2 et 3

2 journées de formation complémentaire au choix : offres du PrAF (un catalogue de modules ciblés vous sera proposé), ou formations de proximité (Plans Locaux de Formation, Formations d'Initiative Locale…) réparties dans l'année scolaire.

Module concerné : 3

Soit au total 12 jours de formation
+ une préparation de six heures (4 x 1h30) à un entretien professionnel.

B. Je ne suis pas titulaire d'un master MEEF

Temps **d'accueil institutionnel** le mercredi 26 août après-midi sur le site suivant :

Faculté de Droit, Sciences Économiques et Gestion
13, place Carnot
54000 NANCY

2 journées de pré-rentrée assurées par l'INSPÉ et l'EAFC :

- Le jeudi 27 août 2026 Campus INSPÉ – Maxéville/Scarpone
- Le vendredi 28 août 2026 Campus INSPÉ – Maxéville/Scarpone

Modules concernés : 1 et 2

5 journées disciplinaires assurées par les formateurs de l'EAFC en lien avec les 3 thèmes suivants :

- Laïcité-Valeurs de la République
- Ecole inclusive
- Egalité filles-garçons

Modules concernés : 1, 2 et 3

5 journées assurées par l'INSPÉ sur les 3 thèmes suivants :

- Laïcité-Valeurs de la République
- Ecole inclusive
- Egalité filles-garçons

Ces journées sont prévues des mercredis à partir de janvier 2027 (deux groupes seront répartis entre le site de l'INSPÉ de Montigny-lès-Metz et celui de Maxéville).

Modules concernés : 1, 2 et 3

Soit au total 12 jours de formation
+ une préparation de six heures (4 x 1h30) à un entretien professionnel.

4. Les informations pratiques

INSCRIPTION À L'INSPÉ DE LORRAINE

L'ensemble des lauréats des concours s'inscrivent à l'INSPÉ de leur académie d'affectation. Les modalités d'inscription seront précisées très prochainement sur le site de l'INSPÉ de Lorraine.

Il sera ainsi possible de vous identifier. Vous pourrez ensuite bénéficier des services universitaires (bibliothèque, restauration …).

CONTACTS ET COMMUNICATION

L'École Académique de la Formation Continue (EAFC) conçoit et met en œuvre le Programme Académique de Formation (PrAF) de toutes les catégories de personnels de l'académie. **L'EAFC n'est pas un service de l'INSPÉ, c'est un service du rectorat qui se situe 9, rue des Brice à NANCY.**

- Plusieurs documents utiles pour votre formation vont être mis à votre disposition :
  - La circulaire n°97-123 du 23 mai 1997 : la mission du Professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel,
  - Le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation, BO n°30 du 25 juillet 2013,
  - Le livret des professeurs et CPE stagiaires affectés à temps plein,
  - Un document concernant les activités conjointes menées par le stagiaire et le tuteur établissement.

Ils seront mis à jour le plus tôt possible sur la page « Je suis lauréat de concours » *via* le site de l'Académie Nancy-Metz :

https://www.ac-nancy-metz.fr/je-suis-laureat-de-concours-124201

- **Adresse de messagerie de l'EAFC :** ce.eafc@ac-nancy-metz.fr
- **Vos contacts à l'EAFC pour toute question en lien avec votre formation (la répartition des disciplines vous sera précisée sur la page « Je suis lauréat de concours ») :**

- M. Loïc JEANDEL	Loic.Jeandel@ac-nancy-metz.fr	03 83 86 27 16
- Mme Anne LE NAOUR	Anne.Siebert1@ac-nancy-metz.fr	03 83 86 27 44
- Mme Caroline PASTÉ	Caroline.Paste@ac-nancy-metz.fr	03 83 86 27 18
- Mme Marie BERGÉ	Marie-Gabrielle.Berge@ac-nancy-metz.fr	03 83 86 20 77

Pour toute la correspondance professionnelle par messagerie électronique, **il vous est demandé d'utiliser votre adresse de messagerie académique (*prenom.nom@ac-nancy-metz.fr*),** à l'exclusion de toute autre adresse.

Une liste de diffusion des enseignants et CPE stagiaires à temps plein sera créée. Votre inscription sera confirmée par un message sur cette boîte mail professionnelle **qui est à consulter régulièrement et à utiliser dans le cadre de l'exercice de votre métier, pour la communication officielle.**